

Mission IX

Pour le développement
des actions européennes
& internationales

Projet de budget primitif 2011

2^e réunion – février 2011

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2011



SOMMAIRE

IX - Pour le développement des actions européennes et internationales

Introduction généraleIX. 5 à IX. 8

IX- - Objectifs..... IX. 9 à IX.38

901 Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe
et à l'internationalIX. 9 à IX.26

902 Développer les solidarités internationalesIX.27 à IX.38

Annexes budgétairesIX.39 - IX.40

IX. - Pour le développement des actions européennes et internationales

2011 : une année charnière pour l'avenir des politiques européennes

Le développement de nos interventions en matière européenne s'inscrit dans un contexte très évolutif à court terme et très chargé.

L'Union européenne fait aujourd'hui face à l'une des crises majeures de son histoire et doit aussi affronter de nombreux défis liés notamment aux problématiques de la croissance et du chômage, du vieillissement de la population, de la sécurité énergétique, du changement climatique.

Le bilan établi sur les résultats de la stratégie de Lisbonne appliquée entre 2000 et 2009 pour moderniser l'Europe et permettre qu'elle devienne l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde et parvienne au plein emploi s'avère très mitigé. La nouvelle stratégie adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement au printemps 2010, la stratégie UE 2020, définit pour les dix ans à venir les fondements politiques d'une nouvelle stratégie pour relever ces nombreux défis et promeut le développement d'une économie et d'une « croissance durable, inclusive et intelligente ».

Ces orientations politiques devront se concrétiser par des préconisations plus opérationnelles dans les politiques mises en œuvre à partir de 2014 et un cadre budgétaire adéquat et rénové. Pour éviter le débat qui s'était concentré lors de la précédente négociation budgétaire sur le juste retour souvent traduit par « I want my money back » et non sur le contenu des politiques, le Conseil, le Parlement et la Commission sont convenus en 2006 de procéder à un réexamen en profondeur du budget communautaire et d'engager dans le calendrier le débat sur les orientations politiques avant le débat budgétaire.

Au cours du premier semestre 2011 seront présentées les premières propositions législatives sur les principales politiques communautaires, politique de cohésion, Politique Agricole Commune, Politique Commune de la Pêche, ... les propositions quant au nouveau cadre financier pluriannuel interviendraient en juin.

Pour préparer ces réformes et la refonte des politiques, la Commission européenne a engagé les discussions depuis de nombreux mois déjà en publiant des communications et en consultant largement les parties prenantes.

Les plus récentes publications concernent « le réexamen du budget de l'Union européenne », le cinquième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale qui fait état de propositions pour faire évoluer la politique de cohésion et la communication sur la PAC à l'horizon 2020.

Sur ces différents sujets, la Région se mobilise fortement, soit individuellement en élaborant des contributions propres, soit en participant à l'élaboration de contributions au sein de réseaux de Régions au niveau national avec l'Association des Régions de France ou européen avec la Conférence des Régions Périphériques Maritimes dont ses membres m'ont confié la Présidence pour 2 ans.

En juin, dans le cadre de la consultation ouverte sur la réforme de la PAC, la contribution régionale sur l'avenir de l'agriculture et du développement rural vous a été présentée. Une déclaration commune élaborée également récemment sur la PAC par les Régions Bretagne, Pays de la Loire, Poitou Charentes et Basse Normandie a fait l'objet de discussions avec d'autres régions européennes lors d'un séminaire en janvier. Récemment, l'ARF dont je préside la Commission Europe a adopté un avis sur le réexamen du budget de l'Union et sur les conclusions du cinquième rapport sur la cohésion. Le rapport confirme les objectifs de la Commission européenne de maintenir la politique de cohésion pour l'ensemble des régions européennes mais en revanche certaines orientations présentées suscitent des interrogations.

La CRPM, qui a décidé en 2010 de recentrer son action sur les sujets fondamentaux constituant la raison même de sa création, à savoir la cohésion économique, sociale et territoriale, le maritime et l'accessibilité, se mobilise fortement pour organiser l'expression politique régionale sur ces grandes priorités. Elle prévoit d'élaborer des positions communes sur l'ensemble des propositions mises sur la table en 2011 par la Commission qu'elle défendra ensuite auprès des institutions européennes au plus haut niveau.

Le renforcement de la coopération

L'avenir de la coopération territoriale européenne est discuté dans le cadre des discussions ouvertes sur la politique de cohésion. De nombreux acteurs plaident pour un renforcement de ce programme à la fois en moyens financiers mais aussi en ambition. Par anticipation des discussions sur les futures orientations de cette politique, les débats sur les macro-régions dont l'exemple majeur demeure celui de la mer Baltique, la seule expérience actuellement existante, se sont multipliés. Pour davantage d'efficacité, l'évolution de ces programmes dont la quatrième génération est en cours de développement appelle une meilleure intégration des politiques régionales, nationales et communautaires sur un territoire donné et une ambition renouvelée.

Le budget actuellement alloué à cet objectif est proche de 2,5% des moyens de la politique de cohésion. Beaucoup appellent de leurs vœux une enveloppe financière plus proche de 4%.

La conférence récemment organisée à Tournai par la Présidence belge de l'Union et la Commission sur ce sujet a rassemblé de nombreuses personnalités de premier plan de tous les Etats qui ont plaidé non seulement pour le maintien de cette politique mais pour son développement.

La CRPM a engagé le débat sur l'avenir de la coopération territoriale en lien avec la question des macro-régions depuis plusieurs mois. En son sein, la Commission Arc Atlantique a largement milité pour qu'une stratégie intégrée soit mise en oeuvre pour l'Atlantique. Le Conseil européen « Affaires générales » de juin dernier a officiellement demandé à la Commission de définir cette stratégie. Après une consultation publique ouverte en juillet par la DG Mare à laquelle la Région a répondu, une première communication sera publiée dans le courant du premier semestre 2011.

La coopération entre les collectivités territoriales européennes s'exerce au sein des réseaux évoqués ci-dessus mais aussi en bilatéral comme c'est le cas depuis plus de quinze ans avec la Saxe, et depuis cinq ans avec la Wielkopolska et le Pays de Galles.

Partant du constat que la coopération interrégionale en Europe a beaucoup évolué et s'est diversifiée à travers des réseaux régionaux thématiques, des réseaux de régions à vocation plus généraliste, des espaces de coopération dans le cadre de la politique de cohésion et notamment l'objectif de coopération territoriale européenne, une évaluation de nos coopérations bilatérales à l'aune de tous ces échanges est devenue nécessaire.

Elle permettra d'identifier avec nos partenaires les domaines où les résultats sont les plus encourageants et ceux qui peinent à se développer. Une première évaluation technique a donc été entreprise, des contacts plus politiques permettront par la suite de faire évoluer et d'actualiser les différents plans d'action établis à l'appui des accords ou protocoles de coopération. De nouvelles priorités seront ainsi définies qui pourront intégrer nos investissements respectifs dans des réseaux ou des programmes européens pour en tirer le meilleur parti.

Hors du territoire européen, deux partenariats récents ont été établis avec des territoires du Sud, deux régions malgaches, une au Nord Est, l'autre au Sud Est. Malgré l'instabilité politique de la grande île, des projets et des expérimentations s'y sont développés. La plupart vise à assurer la suffisance et la maîtrise alimentaire des populations (maraîchage, pisciculture, élevage...) et la diversification de leur revenu. Littorales, ces deux régions comptent une population de pêcheurs importante, généralement en situation très précaire, qui progressivement rencontre de plus en plus de difficultés à accéder à la ressource, celle immédiatement accessible à portée de pirogues se raréfiant. Afin de donner aux autorités régionales les moyens de définir une politique globale en faveur de ces populations, d'un commun accord il a été décidé d'entreprendre un diagnostic des ressources halieutiques dans les deux régions et d'en faire également un sujet d'échange et de coopération entre elles. Après la première étape du diagnostic réalisée en 2010, un plan d'actions plus opérationnel est en cours de définition pour un début d'application en 2011.

A noter que, en dehors des associations déjà présentes sur les territoires de nos régions partenaires, de plus en plus d'acteurs externes et d'établissements s'impliquent dans ces coopérations, par exemple le lycée professionnel d'Etel ainsi que les comités régionaux de conchyliculture avec qui il est prévu de signer une convention établissant nos interventions réciproques.

Cette coopération avec Madagascar est l'aboutissement logique de la volonté politique de recentrer le dispositif d'accompagnement des acteurs associatifs régionaux impliqués dans les actions de solidarité internationale vers une politique davantage tournée vers le partenariat.

Solidarité et développement

A l'image des autres politiques européennes, la politique européenne de développement et ses perspectives financières seront réexaminées en 2011. La Commission vient de publier un Livre vert sur « la politique de développement de l'UE en faveur de la croissance inclusive et du développement durable : accroître l'impact de la politique de développement de l'UE » qui a ouvert la discussion sur ce sujet.

L'enjeu pour la Région est de contribuer au débat d'idées sur cette future politique et de faire reconnaître la valeur ajoutée de la coopération décentralisée dans la politique de développement. Longtemps perçues comme de simples acteurs de la société civile, les autorités locales depuis 2008 sont davantage reconnues comme de vrais partenaires. Les premières assises de la coopération décentralisée en 2009 ont démontré cette évolution.

Il faut poursuivre nos efforts avec les réseaux qui portent cette parole pour que la Commission évalue à sa juste mesure l'apport des autorités régionales et locales dans la définition et la mise en oeuvre de la politique de développement ; les assises européennes de la coopération décentralisée renouvelées en 2011 seront une autre occasion de le faire valoir.

L'autre enjeu c'est la réforme des programmes européens finançant la coopération et notamment le programme Acteurs Non Etatiques et Autorités Locales (ANE-AL) qui pourrait évoluer dans le sens d'une meilleure prise en compte des collectivités territoriales. La Région en bénéficie actuellement avec le projet « En résonance » sur l'éducation au développement, qui fait réfléchir des jeunes bretons et des jeunes à l'international sur des problématiques de développement durable en résonance (comment nos façons de vivre, individuelles et collectives, ici et là-bas, sont-elles compatibles avec un monde durable et équitable ?).

Les prochaines assises de la solidarité internationale organisées à l'automne 2011 s'empareront de ces sujets liés à la politique de développement ainsi qu'à l'éducation au développement et à la citoyenneté internationale. Ce rendez-vous bisannuel est devenu un véritable forum de discussion et d'échanges avec les acteurs sur des sujets qui croisent nos politiques.

En 2011 l'accent sera également mis sur l'évaluation des projets de solidarité dans le cadre de notre dispositif de soutien ; jusqu'à présent une auto-évaluation était proposée aux porteurs de projets leur permettant de cadrer leurs questionnements sur leurs projets et leurs pratiques. Afin de progresser dans notre connaissance des expériences de façon à permettre une évolution de nos dispositifs, une évaluation plus structurée serait engagée.

C'est au regard de ces enjeux et de ces objectifs que les programmes 901 et 902 seront mis en oeuvre.

Programme n° 901

> Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à l'international

> Objectifs

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Développer la dimension européenne de la région**
 - I.1 Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes*
 - I.2 Améliorer la capacité de la Région à participer à des réseaux et des projets européens*
- II. Poursuivre et développer les actions de coopération avec d'autres régions**
 - II.1 Renforcer la coopération avec d'autres régions européennes*
 - II.2 Renforcer la coopération avec d'autres régions des pays développés ou émergents*
 - II.3 Renforcer la coopération avec d'autres régions des pays en développement*
- III. Assurer la présence de la Région dans les programmes de coopération territoriale européenne**
- IV. Soutenir la présence de la Bretagne à l'international**

> Actions par objectif

I. Développer la dimension européenne de la Région

I.1 – Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes

Gestion du réseau des « Animateurs Europe »

La nouvelle équipe d'animateurs Europe recrutée et formée fin 2009 est devenue opérationnelle en janvier 2010. Depuis, elle intervient dans les établissements scolaires, principalement du second degré, dans les organismes de formation professionnelle et, plus ponctuellement auprès d'associations. En 2010, une expérimentation a été menée sur une animation « clés en main » relative à la politique européenne de l'environnement pour diversifier les sujets européens habituellement traités. Pour 2011, des animations sur la politique maritime européenne et la politique européenne de développement élargiront l'éventail des interventions proposées.

Gestion et animation du réseau « Kiosques Europe »

Le réseau des lycées Kiosques Europe regroupe actuellement 62 établissements qui mettent en œuvre des actions ou manifestations à caractère européen. Remodelé en 2010, le site Internet Kiosques Europe, outil à la disposition des établissements, est désormais plus dynamique et interactif ; par ailleurs, un jeu concours audiovisuel bâti autour de la question du sentiment d'appartenance à l'Union Européenne a été proposé aux établissements Kiosques Europe et 22 d'entre eux y ont participé. Un nouvel appel à candidatures a été lancé au mois d'octobre dernier pour sélectionner de nouveaux établissements. En 2011, un projet sur la politique européenne de développement est proposé comme thème de la manifestation annuelle aux membres du réseau des lycées Kiosques Europe.

Soutien à des projets et des activités de dimension européenne

La Région est susceptible d'apporter son concours financier à des actions et projets s'inscrivant dans une démarche de sensibilisation du public breton aux enjeux européens. Ces projets peuvent soit participer à une meilleure connaissance de la diversité culturelle européenne, soit viser à renforcer la participation de la Bretagne aux programmes et initiatives communautaires.

Les conditions d'éligibilité et modalités d'intervention sont précisées en annexe 3.

I.2 – Améliorer la capacité de la Région à participer à des réseaux et des projets européens

Soutien à l'espace interrégional européen Bretagne/Pays de la Loire/Poitou-Charentes de Bruxelles

En 2010, l'Espace interrégional européen a concentré son travail de veille sur l'analyse des grandes orientations de la nouvelle Commission européenne sur les politiques communautaires en surveillant plus particulièrement les communications concernant la PAC, la Politique commune de la Pêche, la politique régionale, l'environnement, les transports et la recherche. Un travail de concertation entre les 3 régions a permis d'adopter une position commune sur l'avenir de la PAC (en collaboration avec la Basse-Normandie), ainsi qu'une position sur l'avenir de la politique commune de la pêche et de l'aquaculture (en collaboration avec l'Aquitaine et la Basse-Normandie). L'année 2011 s'annonce comme une année charnière pour la définition des futures orientations politiques de l'Union européenne après 2013 et pour le projet de cadre financier pluriannuel 2014-2020 qui devrait être présenté en juin. Le premier semestre aura vocation à préparer les propositions législatives (politique de cohésion, PAC, RTE-T, 8^{ième} PCRD etc...). C'est dans cette optique que l'Espace interrégional organise en janvier 2011 une conférence à Bruxelles sur la Réforme de la PAC. Le second semestre sera plus particulièrement consacré aux négociations à partir de propositions législatives stabilisées.

Assurer le financement de la Délégation permanente Bretagne Europe à Bruxelles

La « Délégation permanente Bretagne Europe » assure les missions de représentation, d'accueil, et de lobbying de la Bretagne à Bruxelles. A ce titre, elle a, par exemple, apporté son appui à l'organisation de séminaires de travail de l'intergroupe 'Crise automobile' du Comité des régions qui ont abouti à un avis d'initiative sur ce sujet adopté en février 2010 par le Comité des régions. Elle organise également des visites de bretons à Bruxelles (élus, acteurs économiques et sociaux, etc...) qui souhaitent entrer en contact avec des fonctionnaires européens ou des milieux européens spécialisés, et suit l'activité de certains réseaux dont la Bretagne est membre.

Soutien et participation à des réseaux européens

La Région est membre de plusieurs réseaux régionaux européens à vocation généraliste ou thématique (NEREUS, NPLD...). La CRPM pour des raisons historiques, mais aussi pour sa dimension (160 régions membres) et la reconnaissance qu'elle a acquise au niveau européen reste le premier réseau au sein duquel la Région est très active. Elu Président de cette organisation en septembre dernier, j'y poursuivrai et amplifierai le travail de lobbying et de participation active au débat européen sur les principaux sujets de préoccupation des régions dans le contexte de révision des politiques communautaires.

La Région a notamment parachevé son travail au sein de la CRPM sur les sujets maritimes en pilotant le travail au sein de la CRPM le groupe Aquamarina. Au moment où la politique maritime intégrée européenne entre dans une phase plus opérationnelle, la nature des travaux sur ce sujet au sein de la CRPM va évoluer. Des pistes d'actions nécessitant un investissement important ont émergé au moment du bilan, par exemple la mise en œuvre d'un « Erasmus maritime » à travers le projet Vasco de Gama, pour favoriser la mobilité internationale des jeunes dans le domaine maritime, auquel la Région s'associe.

La Région a accueilli en juin dernier l'Assemblée Générale de la Commission Arc Atlantique qui commémorait le 20^{ème} anniversaire de sa création. Co-organisée avec la Ville de Rennes qui accueillait également l'assemblée générale du réseau des villes de l'Arc Atlantique fêtant son 10^{ème} anniversaire, une journée conjointe de travail a permis à l'ensemble des membres des deux réseaux et aux organismes intéressés de débattre des priorités d'une stratégie intégrée de l'Atlantique.

Anticipant la définition de nouvelles orientations pour la coopération territoriale européenne, la Commission Arc Atlantique s'est en effet mobilisée fortement en 2010 pour faire reconnaître la nécessité d'une initiative de la Commission européenne ambitieuse pour l'Atlantique. A la demande du Conseil européen « Affaires générales » de juin 2010, la Commission européenne prépare à l'échéance de juin 2011 une communication proposant une stratégie pour l'Atlantique. Une consultation publique a été ouverte par la Commission sur ce sujet en juin 2010 à laquelle la Région a répondu de même que la Commission Arc Atlantique sur la base des documents d'ores et déjà approuvés par ses régions membres.

II. Poursuivre et développer les actions de coopération avec d'autres régions

II.1 – Renforcer la coopération avec d'autres régions européennes

Coopération avec la Saxe

Les actions de coopération traditionnelles avec la Saxe se sont poursuivies en 2010, notamment dans les champs de la formation, de la culture ou encore des échanges de jeunes.

L'année 2010 a, par ailleurs, confirmé l'intensité des échanges entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche des deux régions. Un colloque scientifique associant chercheurs bretons et saxons a ainsi été organisé en février 2010 sur le thème de la chimie durable, dans le cadre d'un partenariat entre l'Université européenne de Bretagne et les Universités de Dresde, Leipzig et Chemnitz. Première rencontre conjointe, ce colloque sera suivi en 2011 d'un nouveau séminaire accueilli en Saxe les 30 juin et 1^{er} juillet portant plutôt sur des thématiques qui associeront des intervenants issus des sciences humaines et sociales. Les établissements partenaires souhaitent ainsi pérenniser une série de manifestations, accueillies alternativement en Saxe et en Bretagne, autour du thème des « Défis globaux pour le développement durable ». Ces colloques doivent permettre de renforcer les coopérations scientifiques entre les établissements des deux régions : programmes conjoints, co-tutelles de thèses, projets européens.

L'accord entérinant le premier jumelage de villes des deux régions sera signé en 2011 : Guingamp et Aue se sont en effet accordées sur ce principe après un accueil croisé de délégations en 2010. Les premiers projets concrets devraient en particulier concerner les domaines de la formation, de la culture, du sport et les échanges citoyens.

Coopération avec le Pays de Galles

Une initiative du gouvernement gallois a permis un rapprochement entre les dispositifs d'information européenne mis en place par les deux Régions à destination des lycéens. Le lycée St Sébastien de Landerneau (29) a ainsi été invité à participer en septembre 2010 aux côtés de 27 lycées gallois, dont son lycée partenaire, à une simulation de réunion du Conseil européen; dans ce jeu similaire à celui organisé par la Région à destination des lycées accueillant un Kiosque Europe, en 2006 et 2009. Les lycéens bretons ont ainsi pu défendre la position britannique sur les thèmes du développement durable et de l'avenir de la Politique Agricole Commune.

L'année 2011 devrait être marquée par une nouvelle rencontre du réseau des jumelages de communes, initié en 2007 et permettant à la quarantaine de jumelages présents sur les cinq départements bretons un échange d'expériences plus régulier et la mutualisation d'opérations. Les deux Régions poursuivront, par ailleurs, leurs échanges au sein des réseaux européens dans lesquelles elles sont engagées ensemble, notamment le Réseau pour la promotion de la diversité linguistique et l'Association européenne des gouvernements locaux et régionaux pour la formation tout au long de la vie. Enfin, l'accueil par le Pays de Galles à l'été 2011 de la prochaine édition des Jeux Nautiques Atlantiques crée une opportunité de développer les échanges entre acteurs des deux régions dans ce domaine.

Coopération avec la Wielkopolska

Le déplacement d'une délégation bretonne en juin 2010 à Poznan pour participer au Séminaire des partenariats franco-polonais co-organisé par les Sénats français et polonais a donné l'occasion à des membres des deux exécutifs de se rencontrer.

En 2010, dans les domaines de l'agriculture et du développement rural, trois nouveaux échanges se sont tenus mis en oeuvre par l'association ADEVIA, notamment autour de l'agrotourisme et de la diversification agricole. A l'automne 2010, une délégation de représentants de Groupements d'Action Locale de notre région partenaire a également effectué un voyage d'études en Bretagne, accueilli sur le territoire de 5 Groupements d'Action Local bretons. Un séminaire de travail autour des projets de coopération potentiels dans le cadre de l'initiative LEADER ouvert à l'ensemble des GAL a également donné l'opportunité aux représentants des deux régions de mesurer les potentialités de coopération en matière de développement rural. Ces projets se poursuivront en 2011.

La Wielkopolska est également engagée dans le projet « En Résonance », sur l'éducation au développement, porté par la Région avec le soutien de l'Union européenne dans le cadre d'un appel à projet de la Commission européenne intitulé « *Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement : sensibilisation et éducation au développement en Europe* ». Ce projet a pour objectif de faire travailler des jeunes bretons, « en résonance » avec des jeunes à l'international et notamment ceux issus de nos coopérations sur la question suivante : Nos façons de vivre, individuelles et collectives, sont-elles cohérentes avec un monde durable et équitable ? Comment agir dans ce sens ? Une représentante de notre région polonaise partenaire a ainsi participé à l'automne 2010 à la session de formation proposée à l'ensemble des animateurs engagés dans ce projet. Elle mettra en place un groupe de travail associant une trentaine de lycéens de Wielkopolska dont 4 viendront témoigner et échanger lors de la rencontre internationale prévue en mai 2011. Ces lycéens sont scolarisés dans des lycées enseignant le français, dont certains sont déjà partenaires des lycées bretons dans le cadre notamment du programme KARTA.

Globalement, si chacune de ces coopérations poursuit son développement dans ses champs historiques et traditionnels, elles peinent à s'ouvrir à de nouveaux domaines, malgré des encouragements réguliers. Ce constat a conduit à engager en 2010 une évaluation de ces partenariats dans un contexte où les coopérations entre les régions européennes se sont multipliées tant dans leur fréquence que dans leur forme.

Les nouvelles initiatives les plus dynamiques d'échanges au sein de nos partenariats se sont d'ailleurs depuis quelques années largement inscrites dans le champ plus global de l'Union européenne. L'intensification de la présence des Régions et de leurs acteurs dans les réseaux et programmes européens, l'encouragement aux partenariats dans le cadre des programmes européens multiplie les opportunités d'échanges et renforcent la dimension européenne et multirégionale dans lesquelles ils se développent.

Il paraît important d'intégrer dans les discussions avec nos homologues des régions partenaires ces constats et évolutions. L'évaluation engagée en 2010 avec nos partenaires sera poursuivie en 2011. Elle devrait se traduire par l'actualisation des plans d'action signés avec chacune des Régions au cours des prochains mois.

II.2 - Renforcer la coopération avec d'autres régions de pays développés ou émergents

Coopération avec la Province du Shandong

Les échanges avec la province ont été marqués en 2010 par l'accueil en Bretagne de trois délégations :

- une première délégation, conduite par le Vice-Gouverneur en charge de l'agriculture, en mars, avec pour centre de préoccupation l'utilisation des énergies renouvelables et le respect de l'environnement dans les exploitations agricoles et conchyliques,
- une seconde délégation composée de jeunes joueurs de tennis de table, encadrés par leur entraîneur et des représentants du bureau des sports de la province, a été accueillie en octobre. Les jeunes pongistes chinois ont participé à des entraînements et des compétitions amicales avec les joueurs des deux principaux clubs bretons et de jeunes élèves de la ligue de tennis de table en cours de formation. Cette délégation faisait suite au déplacement en août 2010 d'une délégation de responsables sportifs bretons dans la Province du Shandong pour relancer concrètement les échanges dans deux disciplines, le tennis de table et la voile.
- une troisième, en novembre, composée de représentants du bureau de l'éducation et du Vice-président de l'université technologique de Qingdao, a rencontré les établissements bretons susceptibles de nouer des partenariats dans les disciplines du génie civil, de l'architecture et des sciences de l'environnement (INSA, Ecole d'architecture de Bretagne et Ecole des métiers de l'environnement notamment)

Ces trois thématiques – énergies renouvelables, sport et éducation - font actuellement l'objet de l'essentiel de nos échanges, un travail d'approfondissement étant nécessaire à la concrétisation d'accords. Ainsi, un protocole est en cours d'élaboration pour mettre en place, dans le domaine sportif, des échanges dans les disciplines du tennis de table (au profit des jeunes Bretons) et de la voile (au profit des jeunes Chinois).

L'organisation d'une semaine du Shandong, prévue initialement en octobre 2010, a dû être différée, le Gouverneur du Shandong n'ayant pu faire le déplacement en Bretagne. Des manifestations sont prévues à l'automne 2011, d'une ampleur et d'une configuration probablement différentes, pour marquer le vingt-cinquième anniversaire de la coopération Bretagne/Shandong.

Dédié à la diffusion de la langue et de la culture chinoise, l'institut Confucius de Bretagne, qui a maintenant deux ans d'existence, développe désormais un ensemble d'activités complémentaires, dans et hors ses murs et conforte notre coopération même si son champ d'activité est plus large que la seule promotion culturelle du Shandong.

Il a ainsi organisé en février 2010 des « semaines chinoises », ensemble de manifestations grand public, qui ont rencontré un succès certain. Son antenne brestoise est ouverte depuis mars. Les dirigeants de l'ICB s'appliquent en outre à faire rayonner l'Institut au plan national : ils ont organisé à Rennes la première réunion des Instituts Confucius de France au mois de mai dernier. Enfin, sa co-Directrice chinoise, nommée par le Hanban, organisme de tutelle des Instituts Confucius en Chine, vient comme prévu d'arriver. L'Institut interviendra en soutien de manifestations culturelles éventuelles dans le cadre de la semaine du Shandong.

Compte tenu de l'importance de l'intérêt chez les jeunes de l'apprentissage du chinois, plus de 25 000 apprenants ce qui fait de l'académie de Rennes la troisième de France après Paris et Versailles, une mission temporaire a été confiée à un ancien proviseur de lycée consistant à faire connaître les opportunités offertes par le partenariat avec la Province du Shandong et mieux coordonner les échanges entre les établissements des deux Régions.

II.3 – Renforcer la coopération avec d'autres régions des pays en développement

Coopération avec les régions Anosy et Analanjirofo à Madagascar

Au printemps 2007, la Région Bretagne a signé deux accords de coopération décentralisée avec les Régions Analanjirofo (nord-est, chef-lieu Fénérive-Est) et Anosy (sud-est, chef-lieu Fort-Dauphin) à Madagascar. Le premier a retenu les thématiques de l'agriculture, de la pêche, de l'artisanat, de l'écotourisme et de l'accès à l'eau, alors que le second est centré sur les activités marines et la santé. Le suivi local des projets est assuré, en région Analanjirofo, par un Volontaire de solidarité internationale mis à disposition par France-Volontaires, en Anosy, par un ancien étudiant de l'IHSM (Institut halieutique et de science marine) de Tuléar, placé sous l'autorité du Chef de Région. A cet égard, il est essentiel de souligner notre volonté d'accompagner les autorités régionales dans la mise en œuvre de politiques et d'actions publiques à travers les coopérations conduites sous leur autorité.

Plusieurs programmes, initiés par nos Régions partenaires, ont été engagés ; ils concernent, pour l'essentiel :

- En région Analanjirofo : l'agriculture (développement du maraîchage et de la pisciculture, mise en place d'une filière laitière) et l'écotourisme,
- En région Anosy, les activités marines (développement d'expérimentations en construction de pirogues de pêches améliorées, mise en place d'une activité d'élevage ostréicole, formation en mécanique marine). Une première identification des besoins en matière de santé a été réalisée par une étudiante de l'Université de Bretagne Sud.

Dans le prolongement des actions menées à ce jour, une démarche globale a été engagée en 2010 en faveur d'un programme triennal d'appui au développement des activités halieutiques dans les 2 régions partenaires. Ce programme a reçu le soutien financier du Ministère des Affaires Etrangères à hauteur de 120 000 €.

Entre mars et août 2010, 5 étudiants de l'IHSM de Tuléar, d'Agrocampus Ouest de Rennes et de l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM) de Brest ont réalisé un état des lieux des activités halieutiques de chaque région et proposé des pistes d'actions. Une restitution des résultats de ces travaux aux acteurs locaux a eu lieu à Madagascar au mois de novembre, en présence des services techniques des Ministères de la Pêche et de la Décentralisation et de l'Ambassade de France. L'objectif de ces restitutions était de contribuer à la définition de projets concrets de développement en vue de renforcer la filière pêche et d'améliorer les revenus des populations concernées. Ces réunions plénières ont été accompagnées d'échanges techniques avec les acteurs susceptibles de s'associer à la mise en œuvre de projets. Ce programme présente la caractéristique d'avoir été élaboré conjointement par les 3 Régions ; il permettra notamment aux acteurs des 2 régions malgaches de développer des échanges d'expériences. Ils ont d'ailleurs été engagés à l'occasion des ateliers de restitution (une délégation de la Région Analanjirofo était présente en Anosy et a participé à l'ensemble des rencontres organisées dans ce cadre et inversement) et se poursuivront dans les mois à venir.

L'année 2011 sera consacrée, d'une part, à la poursuite et à l'évaluation des actions en faveur des productions alimentaires en Analanjirofo et des expérimentations en Anosy, d'autre part, à l'engagement d'actions en faveur des populations de pêcheurs tout en poursuivant l'effort de connaissance sur les ressources halieutiques essentiel à l'élaboration d'une politique. Plusieurs axes de travail ont d'ores et déjà été esquissés : l'amélioration de la sécurité

en mer, la gouvernance des pêches et l'organisation de la filière, la création d'infrastructures et de services aux producteurs qui, sans accroître l'effort de pêche, rendent possible l'amélioration des revenus et la diversification des activités.

Le soutien à ces programmes est complété par un accompagnement des initiatives des associations bretonnes portant des projets dans les deux régions malgaches partenaires :

- Amitié Madagascar Bretagne à Lesneven (Finistère), qui intervient essentiellement dans le domaine de l'accès à l'eau potable (construction de puits). Elle a engagé également des actions de développement de la production laitière,
- Solidarité Malagasy 35 à Corps-Nuds (Ille et Vilaine), qui soutient des projets tournés pour l'essentiel vers le développement et la formation agricoles,
- Le Conservatoire botanique national de Brest soutenu pour l'étude et la mise en place de projets de valorisation éco-touristique d'un site protégé proche de Fénériver-Est.

Madagascar connaît depuis le début de l'année 2009 une situation d'instabilité institutionnelle et est dirigé par un régime de transition. Les populations sont les premières victimes de cette situation. La poursuite et le développement des programmes d'actions, qui concrétisent les orientations retenues avec nos partenaires malgaches, sont de nature à répondre aux attentes de ces populations.

Les conditions d'éligibilité et modalités d'intervention sont précisées en annexe 4.

III. Assurer la présence de la Région dans les programmes de coopération territoriale européenne

La Bretagne peut bénéficier de quatre programmes opérationnels mis en oeuvre dans le cadre de l'objectif de coopération territoriale européenne de la politique de cohésion européenne pour la période de programmation 2007-2013 :

- celui de l'espace de coopération transfrontalière France (Manche)-Angleterre,
- ceux de l'espace atlantique et de l'Europe du Nord Ouest pour la coopération transnationale,
- celui de l'espace européen tout entier pour la coopération interrégionale

Soutien et participation à des projets de coopération transfrontalière France (Manche)-Angleterre

Après 7 appels à projets, 17 projets comptent des participations bretonnes sur un total de 59. L'effort d'information réalisé par la Région, en partenariat avec les Départements et le Secrétariat technique du programme, de même que l'accompagnement technique mis en oeuvre ont permis de faire aboutir des projets importants. Parmi les projets retenus en 2010, on peut citer le projet CYCLE, porté par le Comité régional de tourisme de Bretagne et dont la Région est partenaire ; il vise à valoriser les régions de la Manche comme destinations touristiques respectueuses de l'environnement en assurant la continuité des itinéraires cyclables entre le nord-ouest de la France et le sud-ouest de l'Angleterre, et en développant une stratégie marketing adaptée. Le séminaire de lancement de ce projet a réuni les 16 partenaires en juin dernier à Saint-Malo.

Autre exemple , le projet CORDIALE associe des structures gestionnaires d'espaces protégés, dont le Parc Naturel Régional d'Armorique, ainsi que divers acteurs de l'espace rural en France et en Angleterre, pour définir des méthodologies communes de gestion des paysages sensibles conformes aux Conventions européennes et adaptées au contexte du changement climatique. L'initiative concerne la caractérisation des paysages, les techniques de participation communautaire, les bâtiments traditionnels ainsi que l'agriculture durable.

Des opportunités importantes sont encore offertes aux acteurs bretons sur cet espace. Comme en 2010, le programme régional d'information conçu par la Région et ses partenaires sera ciblé sur certains secteurs et/ou acteurs identifiés en fonction des potentialités de développement de projets. Trois nouveaux appels à projets sont prévus au cours de l'année 2011.

Soutien et participation à des projets de coopération transnationale Espace Atlantique

Après 2 appels à projets clôturés, 28 projets comportent des participations bretonnes sur un total de 48. Les projets dans lesquels la Région est engagée directement comme partenaire se poursuivent et 4 d'entre eux se clôtureront à la fin de l'année 2011 :

- le projet ANCORIM a permis d'identifier les besoins et les ressources en matière de prévention et de gestion des risques côtiers sur l'espace atlantique, et a initié la préparation d'outils pédagogiques à partir d'études de sites sélectionnés,
- le partenariat d' ARCOPOL a étudié l'impact environnemental des plus graves pollutions survenues dans les eaux atlantiques européennes, et a entamé un travail méthodologique sur l'évaluation du préjudice écologique. Des activités de formation et d'information auprès de différents publics ont également été menées : guide sur le rôle des ONG en cas de pollution maritime, guide à destination des pêcheurs, outil de sensibilisation des jeunes publics (à destination des lycées de Bretagne et d'Aquitaine),
- dans le cadre du projet NEA 2 piloté par la Région Bretagne, diverses actions conjointes ont été réalisées sur les trois composantes du nautisme durable : développement des « balades nautiques » sur la façade atlantique et conférence transnationale sur l'innovation dans le secteur du nautisme (volet économique) ; guide sur l'éco-gestion des événements nautiques (volet environnemental) ; inventaire des sites et équipements adaptés à la pratique des handicapés (volet social),
- l'initiative START a permis de poursuivre le développement d'un label unique rassemblant les informations sur les diverses possibilités de transport public, ainsi que d'améliorer l'information destinée aux voyageurs dans les différentes régions partenaires (par le développement d'un système d'information multimodale en Bretagne notamment).

Au vu de l'état d'avancement de ce programme, un troisième appel à projets sera ouvert en février, mais restreint à certaines priorités. Il devrait concerner particulièrement la priorité 1 (*Promouvoir les réseaux entrepreneuriaux et d'innovation transnationaux*) en particulier sur les niches d'excellence de l'économie maritime, la priorité 2 (*Protéger, sécuriser et valoriser durablement l'environnement marin et côtier*), spécifiquement sur les aspects de sécurité maritime et d'énergies renouvelables et la priorité 3 (*Améliorer l'accessibilité et les liaisons internes*), sur les aspects de transport maritime à courte distance, de coopération portuaire et d'intermodalité. Un effort particulier sera porté sur l'assistance aux acteurs bretons intéressés pour intégrer des projets sur ces thèmes en amont et durant cet appel qui pourrait être le dernier sur cet Espace.

Soutien et participation à des projets de coopération transnationale Europe du Nord Ouest

Après 6 appels à projets clôturés, 7 projets comportent des participations bretonnes sur un total de 49. Lors du 7^{ème} appel à projets, 40 candidatures ont été enregistrées dont 2 comportant une participation bretonne ; la sélection définitive des projets a eu lieu lors du Comité de programmation des 2-3 décembre 2010. Malgré un résultat net en nombre de projets moins élevé que sur les autres programmes, la participation bretonne sur cet Espace est relativement satisfaisante au vu de l'exigence du programme et comparativement aux autres Régions françaises. Comme en 2010, une attention particulière devra être portée dans le courant de l'année 2011 sur la poursuite des initiatives top-down mises en place par le Secrétariat du programme afin d'accompagner l'émergence de projets de plus haute qualité sur certains sujets d'excellence pour la zone (notamment dans le domaine de la production d'énergie à partir de sources renouvelables, et plus particulièrement des algues).

En principe, deux appels à projets seront ouverts en 2011 sur tous les axes du programme, en mars et en septembre.

Soutien et participation à des projets de coopération interrégionale

A ce jour, 3 projets comportant une participation bretonne ont été approuvés. Parmi ces projets, l'association Bretagne Innovation a été impliquée dans le projet Erik Action, clôturé en juin 2010, qui a permis la définition de plans d'actions régionaux tenant compte des bonnes pratiques identifiées parmi les dispositifs de soutien à l'innovation de 11 régions européennes. La très forte concurrence sur ce programme s'est confirmée depuis son lancement et très peu d'acteurs bretons choisissent de se positionner sur ce volet. La grande exigence du programme en terme d'amplitude du partenariat explique également ces difficultés. Un prochain appel à projets est prévu du 1^{er} décembre 2010 au 1^{er} avril 2011.

Globalement, l'information des acteurs bretons se poursuivra sur l'ensemble de ces espaces avec un ciblage des interventions pour tenir compte des avancements particuliers de chaque programme.

Au-delà des actions d'information externes, l'accompagnement des services dans la mise en œuvre administrative et financière des projets associant la Région, soit à ce jour 6 projets, sera poursuivi en 2011 autant que de besoin.

Les actions de capitalisation engagées par la Région seront également renforcées. Le compendium de projets publié en 2010 et regroupant l'intégralité des projets de coopération territoriale européenne impliquant des acteurs bretons sera régulièrement mis à jour. Une réunion de l'ensemble des acteurs engagés dans ces projets devrait permettre de favoriser également l'échange d'expériences et la mutualisation.

Enfin, l'année 2011 sera marquée par la préparation de la programmation européenne 2014-2020. Dans son 5ème rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale, la Commission a fait connaître ses premières orientations en la matière. La coopération territoriale européenne n'est pour le moment pas concernée par de profonds bouleversements de ses principes. Les budgets alloués à ce troisième objectif de la politique de cohésion de même que les tracés des différents espaces seront toutefois prépondérants et les premières orientations sur ces points seront connues dans le courant de l'année 2011. La Région continuera à s'associer à ces travaux, dans la continuité de ses premières démarches, tant au sein des Comités de chacun des programmes qu'à une échelle nationale ou européenne.

IV. Soutenir la présence de la Bretagne à l'international

Soutien des Bretons à travers le monde

Ce dispositif, destiné à appuyer les initiatives prises pour la promotion de la Bretagne hors de ses frontières, est désormais entièrement dédié au soutien de manifestations organisées pour la célébration de la Fête de la Bretagne par les associations de la diaspora bretonne.

Nous avons ainsi, en 2010, accompagné l'organisation de cette célébration au Japon (Tokyo), au Vietnam (Ho Chi Minh ville), en Chine (Pékin et villes du Shandong), aux Etats-Unis (New-York) et en Irlande (Cork).

Il a été adapté de façon à assurer une harmonisation de nos dispositifs d'accompagnement : en 2010, le taux d'intervention a été porté à 40% maximum et les critères de choix des projets se rapprochent des critères retenus dans l'appel à projet lancé aux potentiels initiateurs de projets sur le territoire régional.

Soutien aux relations interceltiques

La Région maintiendra son soutien aux initiatives visant à renforcer les relations entre la Bretagne et les différents pays et régions celtes, au-delà des seules actions culturelles.

> Eléments d'analyse du programme

Avertissement :

En 2004, la Région a réformé la présentation de son budget visant à rendre plus lisible la traduction des orientations politiques en actions et à améliorer la transparence sur les réalisations. Le budget primitif est accompagné depuis 2008 de rapports par mission et programme contenant chacun des éléments d'analyse et fixant des indicateurs de performance de l'action régionale objectifs et chiffrés. Lors de l'adoption du compte administratif, les rapports d'analyse de programmes (RAP) permettent de rendre compte de l'exécution budgétaire et des réalisations au terme de l'année.

Les indicateurs du programme donnent des repères et des ordres de grandeurs et n'ont vocation à évaluer ni la totalité d'un programme, ni l'ensemble d'une politique régionale. La valeur des indicateurs présentés ci-dessous s'apprécie dans le temps, au regard du commentaire qui donne l'information qualitative nécessaire à leur interprétation. La sélection des indicateurs, leur présentation et leur mode de calcul sont susceptibles de modifications, pour tenir compte du contexte, de l'évolution des politiques régionales et notamment du caractère transversal du projet de mandat (Jeunesse, numérique, contractualisation européenne et nationale, Agenda 21...), dans une perspective d'amélioration continue de l'efficacité de l'action de la Région et de sa mesure.

Objectif 1 : Développer la dimension européenne de la région

Indicateur 1 : Evolution du nombre de structures touchées par les actions européennes

Les structures recensées dans cet indicateur comprennent les lycées, les organismes de formation, les associations et les autres établissements scolaires qui ont été touchées par les actions d'information et de sensibilisation à l'Union européenne (dispositifs animateur Europe et kiosque Europe). La légère baisse enregistrée en 2010 par rapport à 2009 s'explique par une actualité européenne en lien avec le citoyen moins importante, les élections européennes ayant eu lieu en 2009.

	2009	2010 (provisoire)	Cible 2011
Nombre de lycées	180	186	190
Nombre d'organismes de formation	36	27	40
Autres (Associations, collectivités...)	40	25	30
TOTAL	256	238	260

Objectif 2 : Poursuivre et développer les actions de coopération avec d'autres régions

Indicateur 1 : évolution du nombre de projets de coopération soutenus :

Cet indicateur vise à recenser l'évolution du nombre d'actions de coopération soutenues financièrement par la Région Bretagne et mises en œuvre par des acteurs externes, étant entendu qu'une même structure peut porter plusieurs projets. La baisse constatée en 2010 est principalement liée à une moindre demande d'aides financières sur la coopération avec le Pays de Galles et au ralentissement de l'activité de certaines associations.

	2009	2010	Cible 2011
Nombre de projets de coopération soutenus	45	39	45

Indicateur 2 : nombre de partenaires concernés par les coopérations avec d'autres régions.

Cet indicateur recense le nombre de partenaires impliqués dans des projets à destination des régions cibles des coopérations de la Région Bretagne qu'ils soient ou non soutenus financièrement par la Région. Ces structures ont toutes mené au moins une fois une action conjointe avec une structure homologue dans une ou plusieurs régions partenaires ; elles sont membres du réseau d'acteurs constitué sur chaque zone géographique de coopération et réuni à échéance régulière. Ce chiffre cumulé d'une année sur l'autre ne comptabilise les partenaires qu'une seule fois même si leur intervention est multiple. Le nombre d'acteurs investis a connu en 2010 une progression régulière.

	2009	2010	Cible 2011
Nombre de partenaires concernés en cumul	311	329	345

Objectif 3 : Assurer la présence de la région dans les programmes de coopération territoriale européenne

Indicateur 1 : nombre de partenaires bretons investis dans les programmes de coopération territoriale

Cet indicateur comptabilise le nombre de partenaires bretons (acteurs formellement investis dans une initiative européenne commune, quelquefois en tant que chef de file) impliqués dans des projets ayant bénéficié d'un

financement au titre des programmes de coopération territoriale européenne (ex programmes INTERREG) mais pas nécessairement soutenus financièrement par la Région. Pour mémoire, il s'agit des programmes de l'Espace Atlantique (doté d'une enveloppe FEDER de 104 millions d'euros) et de l'Europe du Nord Ouest (355 millions € de FEDER) pour le volet transnational, du programme France (Manche) - Angleterre pour le volet transfrontalier (173,4 millions € de FEDER) et du programme interrégional pour toutes les régions de l'Union européenne (321,3 millions € de FEDER). Il s'agit également d'un chiffre exempt de doublons (une structure bretonne s'étant impliquée dans différents projets la même année ou au cours de plusieurs années n'est comptabilisée qu'une seule fois). L'effet de mobilisation des acteurs bretons se trouve donc en partie compensé dans cet indicateur par la multiplicité des participations de certaines structures du territoire dans ces programmes.

Il faut noter qu'il n'y a pas eu en 2010 d'appel sur le programme Espace Atlantique, traditionnellement très positif pour les projets bretons.

	2009	2010	Cible 2011
Nombre de nouveaux partenaires investis	39	13	23
Nombre de partenaires investis en cumul (sans doublons) (*)	70	83	106

Indicateur 2 : nombre de projets ayant bénéficié d'un financement des programmes de coopération territoriale européenne impliquant des partenaires bretons

L'indicateur recense le nombre de projets auxquels participaient des partenaires bretons soutenus financièrement dans le cadre des programmes de coopération territoriale, dont certains impliquant directement la Région Bretagne. Mêmes remarques que ci-dessus.

La Région Bretagne est impliquée en tant que partenaire dans les projets suivants :

- sur le programme transfrontalier France (Manche) – Angleterre : projets CYCLE et CAMIS
- sur le programme Espace Atlantique : projets NEA 2 (chef de file), ARCOPOL, ANCORIM, START et DORNA (partenaire associé).

	2009	2010	Cible 2011
Nombre de projets bretons par année	29	7	19
Nombre de projets bretons en cumul (*)	50	57	76
Dont projets impliquant la Région	6	7	7

Indicateur 3 - Allocation FEDER programmée pour les acteurs bretons

Cet indicateur comptabilise les montants FEDER alloués aux acteurs bretons dans le cadre de leur participation aux projets approuvés sur les différents programmes de coopération territoriale européenne. Il s'agit des montants programmés sur la base de la répartition budgétaire présentée dans la candidature, les montants finaux ne pouvant être connus qu'à la clôture financière de chaque projet. Mêmes remarques que ci-dessus.

	2009	2010	Cible 2011
Montant FEDER programmé par année (millions €)	9,93	3,97	6,5
Montant FEDER programmé en cumul (millions €) (*)	15,7	19,68	26,18

(*) : Depuis le lancement des programmes en 2008

Objectif 4 : Soutenir la présence de la Bretagne à l'international

Indicateur 1 : évolution du nombre de projets soutenus

Cet indicateur vise à recenser l'évolution du nombre de projets soutenus dans le cadre des deux dispositifs liés à cet objectif, Bretons à travers le monde et relations interceltiques et la répartition entre les deux.

	2009	2010	Cible 2011
Nombre d actions soutenues	3	6	8
Dont Bretons à travers le monde	3	5	7
Dont relations interceltiques	0	1	1

En 2010, la promotion de la Fête de la Bretagne, réalisée par la Région, a permis de susciter, y compris à l'étranger, des projets émanant d'associations de la diaspora bretonne avec lesquelles, jusqu'à présent, la Région n'était pas en relation. Cette tendance devrait se poursuivre en 2011 avec deux projets supplémentaires attendus.

En conclusion, je vous propose sur le programme 901 « Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à l'international » :

- d'ouvrir une autorisation de programme de 55 000 € au titre de l'exercice 2011 ;
- d'ouvrir une autorisation d'engagement de 1 499 000 € au titre de l'exercice 2011 ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 55 000 € ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 1 599 000 € ;

La ventilation de ces crédits par chapitre budgétaire figure conformément au cadre comptable en annexes 1 et 2.

- d'adopter les modalités d'intervention figurant en annexes ;

- d'autoriser la prise en charge par la Région des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de délégations étrangères ainsi que des journalistes, animateurs, experts ou personnalités invités à participer à des manifestations ou des missions organisées, co-organisées ou soutenues par le Conseil régional en France et à l'étranger ;
- d'autoriser la prise en charge par la Région des frais de transport international des délégations malgaches dans le cadre des accords de coopération bilatéraux signés par la Région avec les Régions Analanjirofo et Anosy ;
- de donner délégation à la Commission permanente du Conseil régional pour :
 1. affecter l'autorisation de programme et l'autorisation d'engagement ouvertes au Budget et les crédits de paiement inscrits,
 2. retenir les opérations à financer,
 3. autoriser la prise en charge des cotisations ou adhésions à des organismes ou des réseaux de coopération européens,
 4. autoriser le Président du Conseil régional à signer, dans le cadre du montage de projets européens ou de la mise en œuvre des projets auxquels la Région participerait au sein des programmes de coopération territoriale, les conventions correspondantes ou tout autre document liant les partenaires et adopter pour ces projets, en tant que de besoin, l'ensemble des modalités particulières nécessaires en matière de gestion administrative et financière,
 5. approuver et autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions à intervenir dans le cadre de projets présentés auprès du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes lors des appels à projets annuels ou pluriannuels et à adopter les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de ces projets,
 6. approuver et autoriser le Président du Conseil régional à signer les projets de conventions thématiques particulières d'application ou les plans d'actions intervenant dans le cadre des accords de coopération signés par la Région avec ses régions partenaires.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

Annexe 3 - Soutien à des projets et des activités de dimension européenne

Un soutien pourra être apporté aux actions et projets de partenaires régionaux qui s'inscrivent dans une démarche de sensibilisation du public breton aux enjeux européens et qui participent à une meilleure connaissance de la diversité culturelle européenne, ou qui visent à renforcer la participation de la Bretagne aux programmes et initiatives communautaires.

1. Critères d'éligibilité :

La Région ne soutiendra financièrement l'organisation de rencontres, d'échanges et d'actions de coopération bi ou multilatérales impliquant des acteurs bretons que si :

- l'initiative bénéficie du soutien de l'Union européenne au titre de l'un de ses programmes
- et/ou le domaine de l'action est pertinent par rapport aux priorités thématiques de l'Union Européenne (« Année Européenne », citoyenneté, sensibilisation aux enjeux et aux programmes de l'UE...)
- et/ou implique des acteurs issus des régions européennes partenaires de la Bretagne (Saxe en Allemagne, Pays de Galles, la Wielkoposka en Pologne).

2. Critères d'appréciation :

La Région sera particulièrement attentive aux aspects suivants :

- Initiatives menées en direction du public jeune, ainsi que les actions inspirées par l'actualité des politiques européennes ;
- Impact régional des projets, dans leur mise en œuvre ou leurs modalités de diffusion ;
- Caractère innovant et non récurrent du projet ;
- Respect des principes communautaires liés au développement durable, à l'égalité ou à toute autre politique ayant une résonance avec les activités de la Région ;
- Implication des acteurs issus des régions européennes partenaires de la Bretagne ;
- Durabilité du projet, caractère transposable de ses résultats, participation du public aux actions développées, diversité des acteurs locaux impliqués.

3. Modalités d'intervention:

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- un financement ne pourra être accordé que pour un projet ou un programme d'action annuel et précisément identifié ;
- le financement sera accordé impérativement avant le démarrage du projet ;
- le taux usuel d'intervention est fixé à 30% des dépenses engagées pour la mise en œuvre du projet sur la base du montant total des dépenses subventionnables (cf infra), avec un plafond de 30 000 € par an et par structure.

Les modalités de calcul de la subvention sont fixées comme suit :

- les dépenses subventionnables comprennent les coûts directs de mise en œuvre du projet, les frais de ressources humaines liés au projet et plafonnés, les frais généraux liés au projet et plafonnés ;
- sont exclus des dépenses subventionnables : les frais de structures et/ou de fonctionnement de l'activité ordinaire de la structure porteuse c'est-à-dire les frais généraux autres que ceux engagés pour la mise en œuvre du projet concerné, ainsi que les frais d'immobles ;
- les frais de ressources humaines seront pris en compte dans la limite de 25% du montant total des dépenses subventionnables hors frais de ressources humaines et frais généraux, sur présentation d'un découpage homme/jour lié à la mise en œuvre du projet ;
- les frais généraux engagés pour la mise en œuvre du projet concerné (communications téléphoniques, affranchissements,...) ne pourront dépasser 15% du montant total des dépenses subventionnables hors frais généraux et frais de ressources humaines, et devront pouvoir être justifiés.

Les financements accordés par la Région pourront à titre exceptionnel couvrir des dépenses d'équipement liées au projet, dans la limite de 30% du montant total des dépenses d'équipements engagées.

Annexe 4 – Soutien aux projets dans le cadre des actions de coopération de la Région Bretagne

Un soutien pourra être apporté :

- d'une part, aux initiatives et projets d'acteurs bretons renforçant la coopération de la Bretagne avec ses régions partenaires en Europe, en Chine (notamment la Saxe (Allemagne), le Pays de Galles, la Wielkopolska (Pologne) et le Shandong (Chine)) ou intervenant dans le cadre de réseaux de coopération thématiques sur des sujets d'intérêt régional,
- d'autre part, aux projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les collectivités avec qui la Région a signé un accord de coopération à Madagascar – les Régions Analanjirofo et Anosy - ainsi que les projets accompagnés par des acteurs bretons dans ces territoires partenaires.

Principes d'intervention

La Région a adopté la *Charte de la coopération décentralisée pour un développement durable*. Aussi, une attention particulière sera accordée aux actions conformes aux orientations de cette charte et notamment aux principes suivants :

- cohérence avec les orientations nationales, régionales et locales : les autorités nationales, régionales ou locales ont défini des orientations et des priorités pour leur développement et l'aménagement de leur territoire. Les projets de développement portés par les acteurs bretons devront être en cohérence avec ces orientations,
- concertation et partenariat : l'élaboration et la mise en œuvre des projets doivent se faire en partenariat avec les populations locales, représentées par des collectivités, des associations locales, des établissements de formation...

4-1 / Soutien aux projets dans le cadre de coopérations en Europe et hors pays en développement

1. Critères d'appréciation

Les dossiers d'acteurs bretons susceptibles de recevoir une aide de la Région seront étudiés en fonction des critères d'analyse suivants :

- compatibilité géographique,
- compatibilité avec les domaines de compétences de la Région Bretagne et/ou des régions concernées,
- pertinence de l'initiative ou du projet par rapport aux priorités régionales de la coopération concernée ;
- présence de partenaires dans la région concernée,
- durabilité et réciprocité des échanges,
- participation d'autres acteurs.

Une attention toute particulière sera apportée aux projets impliquant des acteurs de plusieurs régions partenaires de la Bretagne.

2. Modalités d'intervention

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- un financement ne pourra être accordé que pour un projet ou un programme d'actions précisément identifiées ;
- le financement sera accordé avant le démarrage du projet ;
- le taux usuel d'intervention est fixé à 30% des dépenses engagées pour la mise en œuvre du projet sur la base du montant total des dépenses subventionnables (cf infra), avec un plafond de 40 000 € par an et par structure.

Les modalités de calcul de la subvention sont fixées comme suit :

- les dépenses subventionnables comprennent les coûts directs de mise en œuvre du projet, les frais de ressources humaines liés au projet et plafonnés, les frais généraux liés au projet et plafonnés ;

- sont exclus des dépenses subventionnables : les frais de structures et/ou de fonctionnement de l'activité ordinaire de la structure porteuse c'est-à-dire les frais généraux autres que ceux engagés pour la mise en œuvre du projet concerné, ainsi que les frais d'immeubles ;
- les frais de ressources humaines seront pris en compte dans la limite de 25% du montant total des dépenses subventionnables hors frais de ressources humaines et frais généraux, sur présentation d'un découpage homme/jour lié à la mise en œuvre du projet ;
- les frais généraux engagés pour la mise en œuvre du projet concerné (communications téléphoniques, affranchissements,...) ne pourront dépasser 15% du montant total des dépenses subventionnables hors frais généraux et frais de ressources humaines, et devront pouvoir être justifiés.

Les financements accordés par la Région pourront à titre exceptionnel couvrir des dépenses d'équipement liées au projet, dans la limite de 30% du montant total des dépenses d'équipement engagées.

4-2 / Soutien aux projets dans le cadre de coopérations dans des pays en développement

1/ concernant les projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une collectivité partenaire à Madagascar

Les projets de coopération devront avoir fait l'objet d'une élaboration concertée entre la collectivité partenaire et la Région Bretagne. Leur instruction se fera au cas par cas, sur la base des orientations retenues dans les accords de coopération et au vu des critères d'appréciation rappelés plus haut (point 4-1).

2/ concernant les projets portés par des acteurs bretons

1. Critères d'appréciation :

Les critères d'appréciation mentionnés au point 4-1, notamment la pertinence de l'initiative par rapport aux priorités régionales de la coopération concernée, s'appliquent également aux projets menés dans les pays en développement.

2. Modalités d'intervention :

Les **modalités d'intervention** sont les suivantes :

- ✓ le projet soumis doit être de nature à conforter la coopération entre la Bretagne et les régions partenaires. Un financement pourra être accordé au vu d'un programme d'actions précis,
- ✓ le financement sera accordé impérativement avant le démarrage du projet (pour une première attribution),
- ✓ le taux de financement usuel des projets est de 30 % des dépenses éligibles.

Les **dépenses éligibles** :

- ✓ sont éligibles essentiellement les dépenses d'investissement matériel ou d'équipement, les dépenses de formation, de sensibilisation, de microfinance,
- ✓ d'autres dépenses, telles que les frais de ressources humaines, les missions techniques, les études et diagnostics préalables ou les frais généraux liés directement au projet, pourront être prises en compte,
- ✓ sont exclus des dépenses subventionnables les frais de structure ou de fonctionnement liés à l'activité ordinaire de la structure porteuse.

Annexe 5 - Soutenir la présence de la Bretagne à l'international

Soutien des Bretons à travers le Monde

Un soutien pourra être apporté aux projets portés par des associations de Bretons expatriés pour l'organisation de manifestations de célébration de la Fête de la Bretagne.

1. Critères d'appréciation

Les dossiers susceptibles de recevoir une aide de la Région seront étudiés en fonction des critères d'analyse suivants :

- le caractère innovant et créatif du projet
- le caractère citoyen et solidaire du projet
- le caractère fédérateur et transversal du projet
- la gratuité ou la modicité du prix d'entrée de l'événement

Le dossier sera également évalué sur :

- sa qualité d'ensemble et sa précision
- sa contribution à diversifier les contenus et les types d'événements proposés au public
- la capacité du porteur de projet à mettre en œuvre un événement rassemblant un large public

2. Modalités d'intervention

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- un financement ne pourra être accordé que pour un projet ou un programme d'action annuel et précisément identifié ;
- le financement sera accordé impérativement avant le démarrage du projet ;
- le taux usuel d'intervention est fixé à 40% des dépenses engagées pour la mise en œuvre du projet sur la base du montant total des dépenses subventionnables (cf infra), avec un plafond de 15 000€ par an et par structure.

Les modalités de calcul de la subvention sont fixées comme suit :

- les dépenses subventionnables comprennent les coûts directs de mise en œuvre du projet, les frais de ressources humaines liés au projet et plafonnés, les frais généraux liés au projet et plafonnés ;
- sont exclus des dépenses subventionnables : les frais de structures et/ou de fonctionnement de l'activité ordinaire de la structure porteuse c'est-à-dire les frais généraux autres que ceux engagés pour la mise en œuvre du projet concerné, ainsi que les frais d'immeubles ;
- les frais de ressources humaines seront pris en compte dans la limite de 25% du montant total des dépenses subventionnables hors frais de ressources humaines et frais généraux, sur présentation d'un découpage homme/jour lié à la mise en œuvre du projet ;
- les frais généraux engagés pour la mise en œuvre du projet concerné (communications téléphoniques, affranchissements,...) ne pourront dépasser 15% du montant total des dépenses subventionnables hors frais généraux et frais de ressources humaines, et devront pouvoir être justifiés.

Les financements accordés par la Région pourront à titre exceptionnel couvrir des dépenses d'équipement liées au projet, dans la limite de 30% du montant total des dépenses d'équipement engagées.

Soutien aux relations interceltiques

Un soutien pourra être apporté aux initiatives visant à renforcer les relations entre la Bretagne et les différents pays et régions celtiques, au-delà des seules actions culturelles.

1 Critères d'appréciation

Les dossiers susceptibles de recevoir une aide de la Région seront étudiés en fonction des critères d'analyse suivants :

- compatibilité avec les domaines de compétences de la Région ;
- impact de l'initiative en terme de renforcement des échanges interceltiques ;
- caractère innovant et non récurrent de l'initiative;
- durabilité de l'impact.

2 Modalités d'intervention

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- un financement ne pourra être accordé que pour un projet ou un programme d'action annuel et précisément identifié ;
- le financement sera accordé impérativement avant le démarrage du projet ;
- le taux usuel d'intervention est fixé à 30% des dépenses engagées pour la mise en œuvre du projet sur la base du montant total des dépenses subventionnables (cf infra), avec un plafond de 10 000€ par an et par structure.

Les modalités de calcul de la subvention sont fixées comme suit :

- les dépenses subventionnables comprennent les coûts directs de mise en œuvre du projet, les frais de ressources humaines liés au projet et plafonnés, les frais généraux liés au projet et plafonnés ;
- sont exclus des dépenses subventionnables : les frais de structures et/ou de fonctionnement de l'activité ordinaire de la structure porteuse c'est-à-dire les frais généraux autres que ceux engagés pour la mise en œuvre du projet concerné, ainsi que les frais d'immeubles ;
- les frais de ressources humaines seront pris en compte dans la limite de 25% du montant total des dépenses subventionnables hors frais de ressources humaines et frais généraux, sur présentation d'un découpage homme/jour lié à la mise en œuvre du projet ;
- les frais généraux engagés pour la mise en œuvre du projet concerné (communications téléphoniques, affranchissements,...) ne pourront dépasser 15% du montant total des dépenses subventionnables hors frais généraux et frais de ressources humaines, et devront pouvoir être justifiés.

Les financements accordés par la Région pourront à titre exceptionnel couvrir des dépenses d'équipement liées au projet, dans la limite de 30% du montant total des dépenses d'équipement engagées.

Programme n° 902

> Développer les solidarités internationales

➤ Objectifs

Le programme s'appuie sur quatre objectifs principaux :

- I. Soutenir les projets de développement menés par les acteurs bretons**
 - I.1 - Le soutien aux projets des acteurs bretons de la solidarité internationale*
 - I.2 - Un appui spécifique aux projets des jeunes*
 - I.3- Une aide régionale au Volontariat de solidarité internationale*
 - I.4 - Accompagner en Haïti, à titre exceptionnel, la mise en œuvre de projets de reconstruction et de développement*
- II. Participer au renforcement des capacités des cadres des pays du Sud par la formation initiale et continue**
- III. Renforcer la concertation régionale entre les acteurs de la solidarité internationale**
- IV. Renforcer la sensibilisation des Bretons aux enjeux du commerce équitable et de la solidarité internationale**

> Actions par objectif

I. - Soutenir les projets de développement menés par les acteurs bretons

I.1 - Le soutien aux projets des acteurs bretons de la solidarité internationale

Trois objectifs guident notre soutien aux acteurs de la coopération internationale et de la solidarité en Bretagne :

- accompagner des initiatives locales mobilisant un nombre important de nos concitoyens,
- renforcer l'ouverture internationale de notre région et la sensibilisation des Bretons aux problématiques du développement,
- soutenir les projets participant à l'essor des territoires partenaires dans les pays en développement, dans le respect de certaines exigences : la cohérence avec les stratégies arrêtées par les autorités nationales ou locales, l'association des populations dans la préparation et la mise en œuvre des actions ainsi que la durabilité des programmes.

Quelques orientations fortes guideront notre intervention au cours de l'année 2011 :

- les cinq pays prioritaires - le Cambodge, Haïti, Madagascar, le Niger et le Sénégal - continueront à bénéficier d'un soutien particulier de notre part. Celui-ci se concrétisera par une majoration des niveaux de financement des projets et par un appui aux partenariats dans l'enseignement supérieur (partie II).
- la réaffirmation des critères de sélection des projets, qui doivent concerner l'un des thèmes suivants :

- la promotion sociale et civique des femmes,
 - le dialogue interculturel comme moyen de prévenir les discriminations à l'encontre des minorités,
 - le caractère global et pluridimensionnel des projets.
- la prise en compte des dépenses d'investissement, matériel et immatériel. Dans ce cadre, l'amélioration des compétences par la formation et le transfert de savoir-faire ainsi que le soutien à la mise en place de micro-crédits sont de nature à renforcer l'autonomie de nos partenaires dans la perspective d'un développement durable.
 - les projets promouvant les productions agricoles et alimentaires ainsi que les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ou l'accès à une eau de qualité seront favorisés.
 - le lien entre les projets portés par les acteurs de la solidarité internationale et le territoire breton sera mis en avant. Celui-ci peut être apprécié au travers du nombre d'adhérents bretons (pour les associations), de la dynamique construite localement autour des projets et des retours auprès de la population bretonne, en amont et en aval du projet.
 - la volonté d'accompagner les porteurs de projets dans une réflexion permanente sur leurs pratiques et l'impact des initiatives. Un dispositif d'autoévaluation des projets a été proposé en 2006 et amélioré en 2009. Il sera prolongé en 2011 d'une évaluation plus approfondie de certains volets de notre action afin de rechercher les conditions d'une efficacité accrue au vu des objectifs visés. Les échanges avec les partenaires à l'occasion des prochaines Assises régionales de la solidarité internationale viendront enrichir ces réflexions.

1.2 – Un appui spécifique aux projets des jeunes

Les actions en direction des jeunes sont inscrites au cœur de notre projet régional. La mobilité internationale et la participation à des projets de solidarité internationale sont des éléments déterminants d'ouverture à l'autre et de construction d'une citoyenneté internationale.

L'appui apporté aux projets de solidarité internationale des jeunes s'inscrit dans cette perspective. Complémentaire des autres dispositifs mis en place par la Région, il prévoit un accompagnement des projets collectifs (impliquant au moins 4 jeunes, âgés de 15 à 25 ans) portés par des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ou par des associations d'étudiants ayant leur siège dans un établissement d'enseignement supérieur de Bretagne.

10 projets, ayant concerné 132 jeunes, ont bénéficié de ce dispositif en 2010. Neuf projets sur dix ont été conduits en Afrique ; 4 projets ont concerné le domaine de la formation et 3 celui de la santé. Les autres thématiques abordées ont été l'eau, la culture et le développement économique.

1.3 – Une aide régionale au Volontariat de solidarité internationale

La Région a souhaité aller plus loin dans l'accompagnement de l'engagement solidaire des jeunes bretons dans des projets de solidarité internationale en créant, en 2006, une aide au Volontariat de solidarité internationale (VSI). Dans un souci de garantie de qualité de l'encadrement des jeunes, l'aide régionale est accordée aux associations agréées par l'Etat pour l'envoi de volontaires.

En 2010, 17 jeunes bretons, âgés de 18 à 30 ans, ont été accompagnés dans leur démarche de volontariat, au travers de 4 organismes : la DCC, le SCD, le CEFODE et la Guilde Européenne du raid. Ces engagements de longue durée (plus de 6 mois) ont été menés en Afrique pour 9 d'entre eux, en Amérique du Sud (4) et en Asie (4).

La fiche en annexe 3 détaille les modalités de mise en œuvre de notre accompagnement des acteurs bretons de la solidarité internationale.

1.4 – Accompagner en Haïti, à titre exceptionnel, la mise en œuvre de projets de reconstruction et de développement

A la suite du violent séisme qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010, le Conseil régional a décidé d'engager un crédit exceptionnel de 300 000 € dédié à des actions d'urgence (100 000 €) et à des programmes de reconstruction (200 000 €) devant être affectés en particulier à des actions d'appui au développement agricole et rural. Les crédits d'urgence ont financé en priorité des interventions dans les zones directement touchées par le séisme. Deux

programmes de restructuration/développement seront conduits de façon complémentaire dans les zones fortement affectées par des migrations de populations, dans le sud-ouest du pays :

- d'une part, un programme de renforcement des filières fruitières dans le Département du Sud d'Haïti, conduit par l'ONG Agronomes et Vétérinaires sans frontières. Pour la mise en œuvre de cette opération, l'ONG s'appuiera sur un groupement de producteurs de fruits du Département du Sud, l'association des producteurs et vendeurs de fruits du Sud (ASPVEFS), qui sera le principal opérateur du programme ; celui-ci est agréé pour commercialiser la mangue sur le marché biologique et devrait obtenir d'ici peu la certification équitable. Outre l'appui aux techniques de production et de commercialisation, le programme prévoit un appui au renforcement des compétences en conduite de projet. Au-delà de l'amélioration des revenus des membres de l'association, par une meilleure valorisation des productions, ce projet recherchera la pérennité en associant les autorités locales et déconcentrées et en déléguant progressivement une part croissante de son pilotage aux acteurs locaux.
- d'autre part, un programme concerté de soutien au Département de Grand Anse, au sud-ouest d'Haïti (limitrophe du Département du sud). Initié par le Conseil général des Côtes d'Armor, le partenariat avec les 12 communes de ce département est orienté vers deux priorités : le développement des activités agricoles et de pêche, , l'appui institutionnel à la communauté de communes de Grand Anse (seule structure en Haïti regroupant l'ensemble des communes du département). Le Conseil général du Morbihan ainsi que plusieurs communautés de communes bretonnes sont susceptibles de s'y associer. Les Universités de Nantes et de Haute Bretagne et la délégation régionale du Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM) devraient, par ailleurs, s'impliquer dans la mise en place d'un dispositif de télé-enseignement pour les étudiants ayant fui la capitale haïtienne.

II.- Participer au renforcement des capacités des cadres des pays du Sud par la formation initiale et continue

De nombreux établissements d'enseignement supérieur bretons ont noué des partenariats pérennes et structurants avec des établissements d'enseignement du sud. Ceux-ci contribuent au transfert de connaissances et de savoir-faire et au renforcement durable des capacités des acteurs locaux du développement.

C'est dans cette perspective que la Région a instauré, en 2007, un programme d'appui aux partenariats entre établissements d'enseignement supérieur, centré sur l'accompagnement de la mobilité enseignante, nord-sud et sud-nord. Ce dispositif a remplacé un programme d'accueil en Bretagne d'étudiants. Si les priorités géographiques sont demeurées identiques, en cohérence avec les orientations retenues par ailleurs en matière de solidarité internationale (le Cambodge, Haïti, Madagascar, le Niger et le Sénégal), les disciplines concernées sont larges et doivent contribuer au développement et à l'autonomisation des pays partenaires. La progression significative de l'accueil en Bretagne d'enseignants d'établissements du sud témoigne d'une évolution sensible des pratiques dans le cadre de ces partenariats. (cf éléments d'analyse du programme).

La fiche jointe en annexe 4 détaille les conditions de mise en œuvre de notre soutien à ces partenariats.

III.- Renforcer la concertation régionale entre les acteurs de la solidarité internationale

Depuis 2005, le Conseil régional anime une dynamique de concertation et d'échanges entre l'ensemble des familles d'acteurs de la coopération et de la solidarité internationale en Bretagne. Mise en place à l'occasion de l'organisation des 1ères Assises de la solidarité internationale en Bretagne, la plateforme ABCIS (Acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité) s'est donné trois missions :

- L'organisation du partage de l'information et de la mise en synergie des acteurs au plan régional,
- La coordination régionale d'événements et la mise en cohérence des initiatives de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté,
- La définition d'actions communes en matière de formation/information des acteurs de la solidarité internationale.

Après Lorient en 2005, Saint Briec en 2007 et Brest en 2009, les 4èmes Assises de la solidarité internationale en Bretagne seront organisées en Ille et Vilaine, à l'automne 2011. Leur thème, actuellement en cours de définition, devrait permettre d'aborder les questions de l'éducation au développement et des répercussions locales de la solidarité internationale (ces deux thèmes faisant actuellement l'objet de travaux spécifiques).

Le site internet d'ABCIS, mis en place en 2007, est régulièrement alimenté et mis à jour. Ainsi, les rubriques « actualités » et « agenda » sont l'objet d'attentions particulières avec une mise à jour hebdomadaire. La rubrique « Sur le terrain » se développe et permet de mettre en lumière différentes expériences remarquables portées par des acteurs bretons. La base de données recensant les acteurs de la solidarité est également actualisée régulièrement. Depuis 2010, les acteurs figurant dans la base peuvent mettre à jour eux-mêmes les données les concernant (fiches-acteurs et fiches-actions) ; ils sont, pour ce faire, accompagnés par la Région et sollicités annuellement. Comme le confirme la forte progression de la fréquentation, le site s'installe progressivement dans son rôle d'outil privilégié de communication et d'échange pour les porteurs de projets bretons, mais également pour le grand public.

A l'occasion de la semaine de la solidarité internationale, organisée au mois de novembre, les membres d'ABCIS s'organisent pour communiquer autour d'une affiche au visuel commun, mettant en avant les événements se déroulant en région et proposant un lien avec le site Internet d'ABCIS. En 2010, cette affiche a ainsi été présentée dans le réseau TER régional, dans les réseaux de transports routiers (abribus) des Côtes d'Armor et du Morbihan et dans le réseau d'affichage urbain de Brest, de Concarneau, de Fougères, de Guipavas, de Landerneau, de Lanester, de Lorient, de Morlaix, de Quimper, de Saint Brieu, de Saint Malo et de Vannes. Cette initiative de communication concertée connaît une mobilisation croissante.

IV. - Renforcer la sensibilisation des Bretons aux enjeux du commerce équitable et de la solidarité internationale

Depuis plusieurs années, la Région se mobilise pour la sensibilisation des Bretons aux enjeux de la solidarité internationale, à travers l'animation de la plate-forme ABCIS et le soutien aux initiatives majeures d'éducation au développement organisées notamment à l'occasion de la quinzaine du commerce équitable ou de la semaine de la solidarité internationale (salons, conférences, animations...).

Afin de renforcer cet engagement, la Région a initié en 2010 un projet pluriannuel intitulé 'En résonance'. Celui-ci est soutenu par la Commission européenne dans le cadre de son appel à projet intitulé « Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement », dont l'une des thématiques est la sensibilisation et l'éducation au développement en Europe.

Le projet s'adresse à des groupes de jeunes bretons et internationaux de 15 à 20 ans, identifiés par des structures d'éducation non formelle. Ces groupes, dont les partenaires internationaux sont issus de six pays différents (Brésil, Pérou, Sénégal, Burkina Faso, Madagascar et Pologne), travaillent depuis octobre 2010 sur des questions qui se posent au Nord comme au Sud (exemples : santé, alimentation, environnement, etc) afin de mettre en exergue convergences, divergences et interdépendances. L'objectif est de s'interroger sur les questions suivantes : « Mon quotidien a-t-il un impact sur le développement ? Est-il cohérent avec un monde durable et équitable ? ». En septembre 2010, une dizaine d'animateurs bretons et internationaux ont été formés pendant une semaine afin de faire vivre le projet au sein des groupes de jeunes. Une rencontre internationale, prévue en mai 2011, rassemblera une cinquantaine de jeunes issus de l'ensemble des pays partenaires afin qu'ils construisent ensemble une première contribution aux questions posées par le projet. Les prises de conscience et les résultats des échanges inspireront la réalisation d'une bande dessinée, outil pérenne d'éducation au développement qui sera largement diffusé.

Ce projet expérimental permet à la Région de favoriser des partenariats innovants entre autorités locales et acteurs non étatiques de la solidarité internationale, de l'éducation populaire, de l'éducation à l'environnement et de l'économie sociale et solidaire.

> Eléments d'analyse du programme

Avertissement :

En 2004, la Région a réformé la présentation de son budget visant à rendre plus lisible la traduction des orientations politiques en actions et à améliorer la transparence sur les réalisations. Le budget primitif est accompagné depuis 2008 de rapports par mission et programme contenant chacun des éléments d'analyse et fixant des indicateurs de performance de l'action régionale objectifs et chiffrés. Lors de l'adoption du compte administratif, les rapports d'analyse de programmes (RAP) permettent de rendre compte de l'exécution budgétaire et des réalisations au terme de l'année.

Les indicateurs du programme donnent des repères et des ordres de grandeurs et n'ont vocation à évaluer ni la totalité d'un programme, ni l'ensemble d'une politique régionale. La valeur des indicateurs présentés ci-dessous s'apprécie dans le temps, au regard du commentaire qui donne l'information qualitative nécessaire à leur interprétation. La sélection des indicateurs, leur présentation et leur mode de calcul sont susceptibles de modifications, pour tenir compte du contexte, de l'évolution des politiques régionales et notamment du caractère transversal du projet de mandat (Jeunesse, numérique, contractualisation européenne et nationale, Agenda 21...), dans une perspective d'amélioration continue de l'efficacité de l'action de la Région et de sa mesure.

Objectif 1 : Soutenir les projets de développement menés par les acteurs bretons

	2009 réalisation	2010 réalisation	2011 prévision
Montant global des aides allouées (AP/AE en €)	386 677	278 350	400 000
Nombre de projets déposés	140	154	150
Nombre de projets retenus	78	53	55
Taux d'intervention de la Région dans les dépenses globales des projets (en %) (hors projets jeunes)	20,5	22,95	20

Commentaire :

Le repli sensible du montant des crédits engagés en 2010 est lié au rejet de trois projets d'envergure ne présentant aucun ancrage en Bretagne (faible nombre d'adhérents, aucune opération d'information de la population et de valorisation du projet en retour) ; cette évolution s'est accompagnée d'une légère progression de l'aide régionale moyenne par projet, passée de 5 000 € à 5 200 €. Le recul du nombre de projets retenus s'explique, à l'exception des 3 projets mentionnés plus haut, par une baisse du nombre de projets éligibles transmis.

Dans un souci de cohérence, les chiffres ci-dessus n'intègrent, pour l'année 2010, ni les demandes d'intervention exceptionnelle en Haïti (15) ni le montant des crédits correspondant aux actions d'urgence ou de développement engagées à ce titre (220 000 €).

	2009 réalisation	2010 réalisation	2011 prévision
Nombre de projets de développement soutenus	78	53	55
Secteur Agriculture Pêche	10	7	8
Secteur Energie	4	4	5
Autres secteurs (dont projets jeunes)	64	42	42

Commentaire :

Il est intéressant de noter la progression relative de la part des projets consacrés aux secteurs Agriculture/pêche et Energie, qui ont représenté en 2010 un dossier soutenu sur cinq.

Objectif 2 : Participer au renforcement des capacités des cadres des pays du Sud par la formation initiale et continue

	2009 réalisation	2010 réalisation	2011 prévision
Nombre d'établissements bretons concernés	5	5	6
Partenariats, répartition par secteur d'études	13	11	13
- agroalimentaire / pêche	6	6	7
-TIC	4	2	3
- autres domaines	3	3	3
Mobilité enseignante, nombre de jours d'enseignants	296	321	330
- du nord vers le Sud	197	139	150
- du Sud vers le Nord	99	182	180

Commentaire :

On observe une stabilisation du nombre d'établissements bénéficiant de ce programme et des thématiques des partenariats. La crise qu'a connue Haïti en 2010 contribue à expliquer le net recul de la mobilité des enseignants bretons vers leurs établissements partenaires dans ce pays. A l'inverse, la mobilité d'enseignants chercheurs vers des établissements bretons a quasiment doublé en 2010.

Objectif 3 : Renforcer la concertation régionale entre les acteurs de la solidarité internationale

	2009 réalisation	2010 réalisation	2011 prévision
Nombre d'acteurs bretons recensés sur le site Internet d'ABCIS	325	390 (et 71 actions)	400 (120 actions)
Nombre de connexions au site Internet d'ABCIS	27 800	33 000 *	35 000

* estimation à partir des chiffres de novembre 2010

Commentaire :

La mise en place d'une actualisation quasi quotidienne du site Internet d'ABCIS, notamment des rubriques « Agenda » et « Actualités », ont permis de donner au site d'ABCIS l'image d'un site dynamique et réactif (ainsi, plus de 100 événements relatifs à la coopération et à la solidarité internationale ont été relayés via la rubrique Agenda du site en 2010). L'accroissement du nombre de sollicitations des acteurs bretons pour que le site relaie les événements qu'ils organisent montre que ce dernier est à présent bien identifié comme un outil de communication au service de la solidarité internationale en Bretagne. La campagne d'actualisation de la base de données et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs recensés pour qu'ils mettent à jour eux-mêmes les informations les concernant a également permis aux acteurs de mieux s'approprier le site et son fonctionnement.

Objectif 4 : Renforcer la sensibilisation des Bretons aux enjeux du commerce équitable et de la solidarité internationale

	2009 réalisation	2010 réalisation	2010 prévision
Montant des aides allouées (AE en €)	59 400	197 640	150 000
Nombre de projets ou d'actions soutenus	8	11	11

Commentaire :

Alors que le nombre de programmes d'actions soutenus est stable, la forte progression du montant des aides mises en place en 2010 correspond à l'engagement du programme 'En résonance'. Ce projet mobilise aujourd'hui près d'une centaine de jeunes bretons, dans le cadre de 5 structures de jeunesse et d'éducation populaire et de trois Clubs Unesco au sein de lycées bretons, et autant de jeunes partenaires internationaux. 11 animateurs bretons et internationaux ont été formés pendant une semaine à l'éducation au développement afin de faire vivre le projet au sein des groupes de jeunes.

En conclusion, je vous propose sur le programme 902 « Développer les solidarités internationales » :

- d'ouvrir une autorisation de programme de 360 000 € au titre de l'exercice 2011 ;
- d'ouvrir une autorisation d'engagement de 610 000 € au titre de l'exercice 2011 ;

- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 360 000 € ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 650 000 € ;

La ventilation de ces crédits par chapitre budgétaire figure conformément au cadre comptable en annexes 1 et 2.

- > d'adopter les modalités d'intervention figurant en annexes ;
- > d'autoriser la prise en charge par la Région des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de délégations étrangères ainsi que des journalistes, animateurs, experts ou personnalités invités à participer à des manifestations ou à des missions organisées, co-organisées ou soutenues par le Conseil régional en France ou à l'étranger ;
- > de donner délégation à la Commission permanente du Conseil régional pour :
 - décider du choix des opérations à financer,
 - affecter l'autorisation de programme et l'autorisation d'engagement ouvertes au budget,
 - autoriser le Président du Conseil régional à signer, dans le cadre du montage de projets européens, les conventions correspondantes ou tout autre document liant les partenaires et adopter pour ces projets, en tant que de besoin, l'ensemble des modalités particulières nécessaires en matière de gestion administrative et financière,

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

Annexe 3 – Soutenir les projets de développement menés par les acteurs bretons

1 – Le soutien aux projets des acteurs bretons de la solidarité internationale

Un soutien pourra être apporté aux actions et projets de coopération et de solidarité internationale menés par des acteurs bretons (associations locales, antennes régionales d'associations nationales, collectivités locales, établissements scolaires ou universitaires, ...) dans les pays du Sud.

La Région a défini une zone prioritaire d'intervention composée de 5 pays : le Cambodge, Haïti, Madagascar, le Niger et le Sénégal. Cependant, la Région pourra soutenir, dans une proportion moindre, les projets en direction des autres pays.

1.1 – Critères d'éligibilité :

Pour prétendre à l'aide régionale, le projet soumis doit répondre à l'un des critères suivants :

- la promotion sociale et civique des femmes,
- le dialogue interculturel comme moyen de prévenir les discriminations à l'encontre des minorités,
 - o une dimension globale en tant que facteur d'un développement durable : les porteurs de projets devront montrer que leurs actions s'inscrivent dans une approche globale ou intégrée du développement, qui prend en compte les dimensions économique, sociale, culturelle et environnementale du développement.

Les porteurs de projets sont des acteurs régionaux de la solidarité : associations ayant leur siège en Bretagne, antennes régionales d'ONG nationales, collectivités locales, établissements de formation, de santé...

1.2 – Critères d'appréciation :

La Région a adopté la *Charte de la coopération décentralisée pour un développement durable*. Aussi, une attention particulière sera accordée aux actions conformes aux orientations de cette charte et notamment aux principes suivants :

- concertation et partenariat : le projet doit répondre à une demande formulée par la population à qui il est destiné et avoir été élaboré en concertation avec elle. L'élaboration et la mise en œuvre des projets doivent se faire en partenariat avec ces mêmes populations, représentées par les collectivités ou des groupements.
- cohérence avec les orientations nationales et locales : les autorités nationales, régionales ou locales ont souvent défini des orientations et des priorités pour leur développement et l'aménagement de leur territoire. Les projets de développement portés par les acteurs bretons devront être en totale cohérence avec ces orientations.

L'action des acteurs régionaux doit présenter un réel intérêt régional et un lien entre les projets de développement portés par les acteurs de la solidarité internationale et le territoire breton. Celui-ci pourra être apprécié au travers du nombre d'adhérents bretons (pour les associations), de la dynamique construite localement autour des projets et des retours auprès de la population bretonne, en amont et en aval du projet

1.3 – Modalités d'intervention :

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- le projet soumis doit comporter un volet investissement matériel (construction, équipement) et/ou un volet investissement immatériel (formation, sensibilisation, microfinance),
- le financement sera accordé impérativement avant le démarrage du projet (pour une première attribution),
- le niveau de financement de la Région dépend du pays où le projet sera réalisé. Le taux d'intervention maximum pour la zone prioritaire est de 30 % des dépenses éligibles. En dehors de cette zone, le taux d'intervention maximum est compris entre 10 et 20 % des dépenses éligibles.

Les dépenses éligibles sont :

- les dépenses d'investissement matériel ou d'équipement : travaux, gros œuvre, gros matériel, mobilier lourd, ... à l'exception de l'achat de terrain,

- les dépenses d'investissement immatériel ou de formation : frais de formation pour les apprenants (transport, nourriture, hébergement, ...), frais liés à la publication de documents pédagogiques, frais de défraiements de formateurs locaux, dépenses engagées pour la sensibilisation, dépenses pour la mise en place d'un fonds de microfinance...

Sont exclus des dépenses subventionnables les frais de structure ou de fonctionnement de l'activité ordinaire de la structure porteuse, les frais de transport international ainsi que les frais de mission et d'expertise liés au projet soumis.

2 – Un appui spécifique aux projets des jeunes

Dans le but de favoriser la mobilité internationale des jeunes, et en complémentarité avec les autres dispositifs de la Région (Karta, bourses Télémaque et Ulysse, stages de terrain des professionnels paramédicaux en formation), un appui spécifique est accordé aux projets portés par des jeunes.

2.1 – Critères d'éligibilité :

Pour prétendre à l'aide régionale, les projets des jeunes doivent répondre aux critères suivants :

- groupe constitué d'au moins 4 jeunes,
- projet porté par une association d'étudiants ayant son siège dans un établissement d'enseignement supérieur de Bretagne ou par un mouvement de jeunesse et d'éducation populaire agréé par la Direction de la Jeunesse et des Sports.

2.2 - Modalités d'intervention :

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- tranche d'âge : les jeunes doivent être âgés de 15 à 25 ans,
- l'aide forfaitaire à la mobilité est fixée à 125 € par participant,
- si des projets de jeunes comportent un volet investissement significatif, répondant aux exigences requises pour les projets portés par des associations de solidarité internationale, une aide à l'investissement, complémentaire à l'aide à la mobilité, pourra être accordée en application des conditions d'intervention par pays.

3 – Une aide régionale au Volontariat de solidarité internationale

Afin de faciliter l'engagement de longue durée (1 à 2 ans) des jeunes bretons dans la coopération, la Région a développé une aide spécifique pour le statut de volontaire de solidarité internationale.

3.1 – Critères d'éligibilité :

- participer pendant plus de 6 mois à un programme de développement porté par une association agréée par l'Etat pour l'envoi de volontaires.

3.2 - Modalités d'intervention :

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- tranche d'âge : être âgé de 18 à 30 ans,
- résider en Bretagne.

L'aide forfaitaire est fixée à 150 € par mois, et est versée pendant une année au maximum à l'association agréée qui fait partir le jeune. L'aide peut-être consacrée à l'amélioration de l'indemnité et de la couverture sociale du volontaire, à la réduction des dépenses à sa charge ou à la réduction des dépenses à la charge du partenaire du sud.

Annexe 4 – Appui au transfert de connaissances et de savoir faire Nord-Sud

Un soutien pourra être apporté aux initiatives et projets d'établissements d'enseignement supérieur bretons renforçant la coopération internationale et la solidarité de la Bretagne avec les pays du Sud.

Dans un souci de cohérence avec les actions menées par ailleurs en matière de solidarité internationale, ce programme sera réservé aux 5 pays formant la zone prioritaire définie par la Région, à savoir : le Cambodge, Haïti, Madagascar, le Niger et le Sénégal.

Au sein de ce dispositif, 3 actions seront prises en compte : mobilité enseignante, mobilité étudiante et missions d'expertise. Ces trois actions doivent répondre aux mêmes critères d'éligibilité.

1 – Critères d'éligibilité

Les dossiers susceptibles de recevoir une aide de la Région seront étudiés en fonction des critères suivants :

- les projets devront être portés par des établissements d'enseignement supérieur bretons,
- ils devront être inscrits dans des partenariats avec un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur des pays de la zone prioritaire de la Région,
- Sont concernés par ce programme l'agronomie, l'halieutique, l'agroalimentaire, les NTIC, mais également tout transfert de savoir-faire dans des disciplines participant au développement et à l'autonomisation des pays partenaires (bâtiment et travaux publics, urbanisme, eau et assainissement, gestion et création d'entreprise, conduite de projets de développement...).

2 – Modalités d'intervention

2.1 – Mobilité enseignante :

Ce domaine recouvre la mobilité Nord-Sud ou Sud - Nord en vue de développer les échanges et renforcer les compétences des partenaires.

La Région interviendra sur les charges externes liées à cette mobilité à savoir les dépenses de transport et les per diem de la manière suivante :

- prise en charge du transport sur présentation d'un devis dans la limite de 3 000 € par an et par coopération conventionnée,
- prise en charge d'un per diem (hébergement, restauration) sur présentation d'un budget estimatif à hauteur de 150 € maximum par jour en France et de 130 € maximum par jour dans le pays partenaire, dans la limite globale respectivement de 9 000 € et de 7 800 € par projet (et non par personne), et dans la limite d'un projet par an et par coopération conventionnée.

Sont exclus du dispositif les coûts salariaux, les frais de structure et les frais généraux de fonctionnement. Les projets présentés peuvent être annuels ou pluriannuels.

2.2 – Mobilité étudiante Sud - Nord :

Ne seront retenus que les cursus de formation dans les secteurs décrits plus haut et qui offrent des perspectives professionnelles dans le pays d'origine, notamment dans l'enseignement supérieur (effet multiplicateur).

Seront privilégiés les modules de courte durée (une année universitaire maximum) correspondant à l'achèvement d'un cursus suivi par l'étudiant, et dont les conditions de suivi et d'application auront été négociées dans la convention inter établissements.

Dans ce cadre, la Région prendra en charge :

- les dépenses de transport sur présentation d'un devis dans la limite de 1 500 €,
- une allocation de bourse d'un montant forfaitaire de 500 €/mois dans la limite de 6 000 €/an,
- des frais d'inscription et de scolarité à hauteur de 100 € par mois dans la limite d'un plafond de 1 000 €.

2.3 – Missions d'expertise :

Pour accompagner les établissements qui souhaitent s'engager dans une démarche avec un établissement du Sud, des missions d'expertise permettant de négocier et d'établir un partenariat pourront être prises en compte comme suit :

- prise en charge des frais de transport sur présentation d'un devis dans la limite de 3 000 €,
- prise en charge de per diem dans la limite globale de 6 000 € en France ou de 5 200 € dans le pays partenaire.

Ces plafonds s'appliquent pour chaque nouvelle coopération envisagée.

Projet de Budget primitif pour 2011

Répartition des autorisations de programme et d'engagement

IX - Pour le développement des actions européennes et internationales

		Fonct.	Inv.
		930	900
<i>P00901</i>	Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à l'international	<i>1 499 000</i>	<i>55 000</i>
<i>P00902</i>	Développer les solidarités internationales	<i>610 000</i>	<i>360 000</i>
<i>Total</i>		<i>2 109 000</i>	<i>415 000</i>

Projet de Budget primitif pour 2011

Répartition des crédits de paiement - Investissement et Fonctionnement

IX - Pour le développement des actions européennes et internationales

	Fonct.	Inv.
	930	900
<i>P00901</i> Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à l'international	<i>1 599 000</i>	<i>55 000</i>
<i>P00902</i> Développer les solidarités internationales	<i>650 000</i>	<i>360 000</i>
Total	<i>2 249 000</i>	<i>415 000</i>